

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_084

Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SARL VANLOOT Construction sur la commune de Boeschepe

Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

Présents (50) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20) :

Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Joël VERMEULEN à Laurence BARROIS - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 70

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_084

Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SARL VANLOOT Construction sur la commune de Boeschepe

La SARL VANLOOT construction située à Boeschèpe, est une filiale d'une entreprise familiale belge. Elle a été créée en 1930 par le grand-père du dirigeant actuel. Depuis 2012, l'entreprise assure l'intégralité du process de la conception à la construction de charpentes dans différents matériaux. Elle emploie actuellement 10 salariés.

Afin de poursuivre son développement, d'augmenter sa productivité, d'améliorer les conditions de travail et de pallier aux difficultés de recrutement de personnel qualifié, elle souhaite faire l'acquisition d'une ligne automatisée composée d'une machine de perçage, d'un système automatisé de fraisage, d'une scie à ruban le tout piloté par commande numérique.

Cet investissement de 930 000 €, objet de la présente demande d'aide, permettra la création de 4 emplois.

Le 03 avril 2025, le Conseil régional a délibéré en faveur de l'entreprise l'attribution d'une aide sous forme de subvention de 100 000 € sur cet investissement au titre du dispositif aide aux PME réalisant un saut technologique. La subvention sera complétée d'une bonification de 8 000 € pour la création prévisionnelle de 4 emplois.

En complément de cette subvention, Cœur de Flandre agglo souhaite accompagner le développement de la SARL VANLOOT Construction sur le territoire, en bonifiant également de 8 000 € la création des 4 emplois annoncés, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION A TITRE INDICATIF – HT en euros

	DÉPENSES	DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Ligne automatisée composée d'une machine de perçage, d'un système automatisé de fraisage, d'une scie à ruban pilotée par commande numérique	930 000 €	930 000 €	Région Hauts-de-France à l'entreprise (investissement)	100 000 €
			Région Hauts-de-France à l'entreprise (bonus emploi)	8 000 €
			Cœur de Flandre Agglo	8 000 €
			Entreprise	814 000 €
TOTAL	930 000 €	930 000 € plafonné à 500 000 €	TOTAL	930 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu le règlement (UE) n°2023/2831 de la Commission européenne en date du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil Régional en date du 08 décembre 2022, et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023;

Vu la délibération du Conseil de communauté n°2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo) au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil régional adoptée en date du 03 avril 2025 et ayant pour objet la subvention allouée à la SARL VANLOOT Construction ;

Considérant la demande de subvention de la SARL VANLOOT Construction adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 16 janvier 2025 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par l'entreprise au Conseil régional, et la délibération du Conseil régional y afférente ;

Considérant le dispositif « PME+ volet 1 » mis en place par la Région Hauts-de-France ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 8 000 € à la SARL VANLOOT Construction au titre de la création des 4 emplois ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SARL VANLOOT Construction, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

